



Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 001-200070118-20260312-ARR\_26\_03\_01-AR



Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT DE VOIRIE  
n°2026-03-01**

**LE PRESIDENT de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1,
- VU** le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,
- VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,
- VU** la demande en date du 24 février 2026 par laquelle la SELAS CMG GEOMETRE-EXPERTS Associés, pour le compte de la SCI GUILLON'S, demeurant, à Guéreins (01090), demande l'alignement individuel de sa propriété sise 474 rue de l'Industrie, à Guéreins, cadastrée section C n° 1782,
- VU** le plan de délimitation de la parcelle C n°1782, propriété de la SCI GUILLON'S, établi par la SELAS CMG GEOMETRE-EXPERTS Associés le 20 février 2026,

**ARRÊTE**

**Article 1 - Alignement**

L'alignement des voies « rue de la Foudonne » et « rue de l'industrie » au droit de la propriété de la parcelle C n°1782 sise 474 rue de l'Industrie à Guéreins est défini, respectivement, par les sommets 60 et 62, matérialisant la limite de fait du domaine public fixée dans le plan de délimitation ci-annexé.

**Article 2 - Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3 - Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

**Article 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à Montceaux, le 12 mars 2026

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

# Commune de GUEREINS (01)

Propriété de la SCI GUILLON'S

## PLAN DE DELIMITATION

Rue de la Foudonne et Rue de l'Industrie  
(Validation des sommets 60 et 62)

Section C n°1782 - Lieu-dit : " 474 rue de l'Industrie "

Intervention en date du 20 février 2026.

**NOTA** - Les points 61-62-70 sont alignés

- Le sommet 62 n'a pas été matérialisé du fait de la présence d'une dalle béton. Le sommet noté 70, matérialisé par un clou d'arpentage, se situe dans le prolongement de la ligne 61-62 à 1.00m de 62

- La limite 60-61-62 est définie par le plan de bornage établi en mars 2008 par Dominique MOREL Géomètre-Expert à BELLEVILLE. Après avoir retrouvé suffisamment de repères, le Géomètre procède au rétablissement des limites.

Coordonnées des sommets définis dans le système RFG93-CC46			
MAT	X	Y	Nature
60	1836895.22	5212337.42	Borne OGE existante rouge
61	1836864.13	5212291.01	Borne OGE nouvelle jaune
62	1836908.39	5212261.36	Non matérialisé

60-61-62 : Limite définie par le plan de bornage établi en mars 2008 par Dominique MOREL Géomètre-Expert à BELLEVILLE et rétablie conformément le 20 février 2026 par le Cabinet CMG

60-62 : Sommets définis par la Com. Com. Val de Saône Centre le 20 février 2026 en présence et avec l'accord de M. Guillaume DUMOULIN

--- Application du plan cadastral (non contradictoire)

--- Clôture

○ Borne posée par le Géomètre

□ Borne existante

Plan établi le 20 février 2026.

ECHELLE:1/500

Format : A3

Réf : 20249  
Norm du fichier :  
20249 dwg

**SELAS CMG Géomètres-Experts associés**  
BUREAU PRINCIPAL - 7 Esplanade du Breuil - 71000 MACON  
Tél : 03.85.38.25.98 - Email : r.corniau@cmg-geometre.com

